



NEGOCIATION DAHER INDUSTRIAL SERVICES DU 30/05/2024

COMMUNICATION CFDT AAA : Appel à la GREVE !!!

Une étape est franchie !

Après plusieurs mois et de longues séances de discussions, **les calculs ne sont pas bon et le compte n'y est pas !**

Vous trouverez ci-dessous, comme exemple, un comparatif des grandes lignes de rémunération avec le modèle actuel AAA et après, avec le modèle envisagé par la direction pour un salarié **AAA** qui a **une ancienneté de 10 ans, une classification D7 et une IPD de 5,5€** (il habite entre 16 et 20 km du travail).

Profil type :		salarié 1	salarié 2
		JOURNEE	EQUIPE
Ancien modèle AAA	Salaire Brut	2 300,00 €	2 300,00 €
	Ancienneté AAA	230,00 €	230,00 €
	IPD	110,00 €	110,00 €
	Prime repas	126,00 €	126,00 €
	Prime Equipe	- €	284,00 €
	net 2024	2 184,10 €	2 402,78 €
Nouveau modèle DIS projeté Nouveau salarié	Salaire Brut	2 300,00 €	2 300,00 €
	Ancienneté CCN	152,00 €	152,00 €
	IPD	- €	110,00 €
	Prime repas	- €	126,00 €
	Prime Equipe	- €	240,00 €
	13 ème mois	191,67 €	191,67 €
	Compensation	148,48 €	53,64 €
	Net mensuel	2 035,62 €	2 456,42 €
	Gain 1	0,00 €	53,64 €
net 2025 avec 13ème mois mensualisé	2 184,10 €	2 456,42 €	

Vous l'aurez constaté ! Avec la **mise en place du 13ème mois et NAO 2025 incluse**, **le salarié 1** de journée **aura la même rémunération mensuelle qu'en 2024** et **le salarié 2** en équipe aura une **augmentation de 53,64€ mensuel**.

Le salarié 1 qui percevait **26209€ annuel sur 12 mois en 2024** percevra en **2025 26209€ annuel 13^{ème} mois inclus**.

Le salarié 2 qui percevait **28833€ annuel sur 12 mois en 2024** percevra en **2025 29477€ annuel**. Son **13^{ème} mois** est donc de **644€ ...**



Cette mascarade de négociation d'accord d'adaptation n'a que trop duré et ce n'est pas aux SALARIES de subir l'impact du projet de restructuration du groupe DAHER .

Un 13^{ème} mois ce n'est pas prendre la rémunération 2024 sur 12 mois et la diviser par 13 !!!

Aujourd'hui, à force de déceptions successives (gestion calamiteuse de la mise en place de nouvelle CCN et des classifications, NAO **très compliquées**, pertes de multiples chantiers notamment dans **le Sud-Est avec Airbus Helicopter**) l'espoir que l'arrivée du groupe DAHER avait suscité auprès de notre organisation Syndicale se transforme tout simplement en FIASCO !!!

C'est pourquoi, **NOUS APPELONS TOUS LES ADHÉRENTS CFDT AINSI QUE TOUS LES SALARIES AAA MECONTENTES**

A LA GREVE ET A SE RASSEMBLER LE MERCREDI 5 JUIN 2024 A PARTIR DE 9H00

Devant TOUS les bureaux / sites AAA de FRANCE: TOULOUSE, TARBES, BORDEAUX, St-NAZAIRE, NANTES, CARQUEFOU, MEAULTE , MARIGNANE, BIARRITZ.

Soyons nombreux à nous mobiliser afin de montrer notre détermination et notre exaspération !!!

[Information sur la participation à une grève:](#)

La possibilité de faire grève est un droit que possèdent tous salariés , il n'y a rien ni personne qui doit empêcher un travailleur de se mettre en grève.

Le salarié gréviste n'est pas tenu d'informer son employeur de son intention de se mettre en grève.

Aucune sanction ne peut être prise envers un salarié se déclarant gréviste.

Pour plus d'infos contacter la CFDT : cfdt.aaa.aero@gmail.com ou 06 68 94 80 89